



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
07.07.2008

Date de la convocation des conseillers:
07.07.2008

point de l'ordre du jour :
06 B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 11 juillet 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Wohlfarth, Weidig, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Maroldt, Knaff, Zwally, Becker, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Travail organique 2008/2009 de l'enseignement préscolaire

Vu la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire ;

Vu le règlement d'administration publique du 12 juin 1919 concernant l'organisation des écoles primaires tel qu'il a été modifié ;

Vu la loi modifiée du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;

Vu la loi du 6 septembre 1983 portant :

a) réforme de la formation des instituteurs

b) création d'un institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques

c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires ;

Vu la lettre circulaire de printemps du ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle concernant l'organisation des écoles préscolaires et primaires ;

Vu la proposition de l'inspecteur d'arrondissement sur l'organisation de l'enseignement primaire de la commune ou du syndicat scolaire ;

Vu l'avis de la commission scolaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e
par 12 voix oui et 3 voix non

d'approuver le travail organique 2008/2009 de l'enseignement préscolaire, à savoir :

Admissibilité et admission des enfants

1. Sont admissibles aux classes préscolaires :

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2008 (groupe d'âge A)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2008 (groupe d'âge B)
- les enfants de l'âge scolaire, ayant obtenu un sursis au début de la scolarité obligatoire, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1912, telle qu'elle a été modifiée.

2. Les admissions se font au début de l'année scolaire.

Fréquentation des classes préscolaires

L'inscription sur les listes et la fréquentation des classes préscolaires sont obligatoires pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2008, pour tous les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2008 ainsi que pour ceux ayant obtenu un sursis du début de l'obligation scolaire primaire. Les parents informeront les titulaires des classes des motifs des absences de leurs enfants.

Heures de classe

Horaire - type :

Heures d'ouverture des classes préscolaires		
jours de la semaine	Matin	Après-midi
mardi & jeudi	08:00 - 11:45	
lundi, mercredi, vendredi	08:00 - 11:45	14:00 - 15.50

Equipes pédagogiques

Dans les bâtiments Brill et Place Jean Jaurès et plusieurs enseignants se sont organisés en équipes pédagogiques qui cependant ne fonctionnent pas dans un cadre pédagogique évalué et accompagné par le SCRIPT.

Surveillance des élèves.

Conformément au règlement grand-ducal du 10 avril 1978, la surveillance des enfants pendant les récréations, ainsi que pendant les dix minutes qui précèdent l'heure fixée pour le commencement de la classe et les dix minutes qui suivent la fin de la classe est assurée par les titulaires de classe.

Pendant l'année scolaire 2008/2009, la ville d'Esch-sur-Alzette compte 40 classes préscolaires.

En application de la loi du 28.06.1994, des classes accueillent des enfants à besoins éducatifs spéciaux.

Personnel enseignant 2008/ 2009

No	Nom et prénom	Date de naissance	<i>P r o m o t i o n</i>	Nomination à Esch / A.	Années de service à Esch
1.	Ackermann Alix ép. Kimmes	22.06.52	1971	12.07.71	37
2.	Battibugli Denise ép. Dicken	14.08.53	1972	10.07.72	36
3.	Graas Viviane ép. Claus	04.09.52	1971	12.07.71	36

4.	Turcitu Rita	31.12.56	1978	11.07.78	30
5.	Kolbach Liliane ép. Pütz	07.03.50	1971	28.07.89	19
6.	Simon Claudette	02.02.50	1971	01.01.90	19
7.	Knaff Martine ép. Georges *	11.06.64	1986	26.06.95	18
8.	Barthel Lilibeth ép. Lanners	25.02.55	1976	28.07.89	16
9.	Ulivagnoli Diane ép. Reimen	31.07.70	1992	10.07.92	12
10.	Gielen Mireille	05.08.67	1992	01.07.96	12
11.	Melchior Nad. ép. Wagner ***	21.03.75	1997	1997	11
12.	Muller Anik	24.05.75		1997	11
13.	Emmer Sandra	10.02.74		1997	11
14.	Kemmer Christine *	08.03.72		1997	11
15.	Winandy Coryse	25.05.75		1998	10
16.	Sieradzki Peggy *	20.07.74		1997	9
17.	Lazzaretti Daniel	10.10.75		28.06.99	9
18.	Petesch Danielle *	09.02.61	1982	01.07.96	8
19.	Ricci Pascale ép. Probst *	27.08.76		14.07.00	8
20.	Quintus Carole	12.09.77		14.07.00	8
21.	Heuertz Carole	22.04.74		15.06.01	7
22.	Lorentz Simone ép. Lazzaretti	03.06.75		15.06.01	7

No	Nom et prénom	Date de naissance	<i>P r o m o t i o n</i>	Nomination à Esch / A.	Années de service à Esch
23.	Sbarra Diane	20.02.74		13.07.01	7
24.	Raglewski Tania *	24.08.76		21.06.02	6
25.	Faltz Fabienne ép. Weidig	13.06.77		12.07.02	6
26.	Rettel Mariette ép. Bohler *	29.05.78		12.07.02	6
27.	Muller Stéphanie ép. De Backer ***	07.08.78		20.06.03	5
28.	Seil Marie-France	02.11.73		20.06.03	5
29.	Hoffmann Tessy *	14.12.77		11.07.03	5
30.	Goedert Patricia	02.10.77		11.07.03	5
31.	Thilmany Renée	20.02.73		25.07.03	5
32.	Pütz Michèle	06.04.81		09.07.04	4
33.	Hoffmann Sandy *	25.05.82		09.07.04	4
34.	Pinto Moreira Célia	08.09.79		09.07.04	4
35.	Reuland Claudine	14.07.78		09.07.04	4
36.	Wedde Carole	31.10.82		15.07.05	3
37.	Reinart Karin	31.05.81		15.07.05	3

38.	Kosch Corinne	04.08.79		15.07.05	3
39.	Schmit Nathalie	11.06.75		14.07.06	2
40.	Brücher Stéphanie	03.06.84		14.07.06	2
41.	Remy Corinne	02.05.84		14.07.06	2
42.	Felten Vanessa	26.10.83		14.07.06	2
43.	Bruno Barbara	21.12.81		15.06.07	1
44.	Bosco Véronique	07.11.76		13.07.07	1
45.	Ries Angèle	17.05.81		13.07.07	1
46.	Weinzierl Sandy	03.07.84		13.07.07	1
47.	Müller Carole	30.05.81		13.07.07	1
48.	Cabirol Stéphanie	09.05.82		13.06.08	-

* = mi-tâche

** = décharge ou détaché au MEN (plein temps ou temps partiel) ou aux services de la Commune.

*** = service réduit

Décharges pour ancienneté 2008 / 2009

Nom et prénom	Nombre de leçons
Ackermann Alix épouse Kimmes	3
Graas Viviane épouse Claus	3
Kolbach Liliane épouse Pütz	3
Simon Claudette	3
Battibugli Denise épouse Dicken	3
Barthel Lilibeth épouse Lanners	2
Turcitu Rita	2
Total	19

Personnel bénéficiant d'un congé sans solde ou pour travail à mi-temps ou d'un détachement

Nom de l'enseignant	Date de naissance	Nature du congé	Fin
Georges - Knaff Martine	1964 06 11	MT	31.08.2016
Kemmer Christine	1972 03 08	MT	
Emmer Sandra	1974 02 10	MT	Juillet 2009
Kemmer Christine	1972 03 08	MT	15.09.2013
Sieradzki Peggy	1974 07 20	MT	14.09.2009
Petesch Danielle	1961 02 09	MT	14.09.2010
Probst - Ricci Pascale	1976 08 27	MT	14.09.2009
Bohler - Rettel Mariette	1978 05 29	MT	
Raglewski Tania	1976 08 24	MT	05.07.2009
Hoffmann Tessy	1977 12 14	MT	14.9.2009

CST = Enseignant bénéficiant d'un congé sans traitement

MT = Enseignant bénéficiant d'un congé pour travail à mi-temps

DET = Détachement

DECH = Décharge dans l'intérêt de l'école

Service à temps partiel

Nom de l'enseignant	Date de naissance	Début	%
Melchior Nadine épouse Wagner	21.03.1975	06 / 07	75 %
Müller Stéphanie épouse De Backer	1978 08 07	07 / 08	75 %

Surnuméraires du préscolaire :	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Répartition des classes préscolaires

Bâtiment	Admissions	Avancent 2 ^{ème} année	Transferts 2 ^{ème} année	Sursis	Total
Brill	95	75	- 2 / + 1	0	171 : 9 = 19
Brouch	32	31	- 1	0	62 : 4 = 15 / 16
Pl. Jean Jaurès	53	50	- 1	0	102 : 7 = 14 / 15
R. Léon Jouhaux	11	7	--	0	18 : 1 = 18
Dellhe'cht	37	47	+ 1	0	85 : 5 = 17
G.-rue / A. Lycée	52	56	- 4 / + 2	0	106 : 6 = 17 / 18
Neudorf	7	10	+ 1	0	18 : 2 = 9
Lallange	25	28	- 1 / + 1	0	53 : 3 = 13 / 14
Aérodrome	18	21	+ 1	0	40 : 3 = 13 / 14
Total :	330	325	--	0	655 : 40 = 16 / 17

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 31.7.08.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

